



*\* Page laissée blanche intentionnellement \**

## LETTRÉ D'ACCOMPAGNEMENT

L'honorable Nellie Kusugak  
Commissaire  
Gouvernement du Nunavut

Madame,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société des alcools du Nunavut pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

Le tout respectueusement soumis,

Le ministre des Finances et ministre responsable des boissons alcoolisées,

---

L'hon. Keith Peterson  
Ministre des Finances  
Ministre responsable de la Société des  
alcools du Nunavut

*\* Page laissée blanche intentionnellement \**

## LETTRE AU MINISTRE

L'honorable Keith Peterson  
Ministre des Finances et ministre responsable des boissons alcoolisées

Rapport annuel 2015-2016 de la Société des alcools du Nunavut

Conformément au paragraphe 61(1) de la Loi sur les boissons alcoolisées, nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2015-2016 de la Société des alcools du Nunavut couvrant l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016.

Nous remercions tous les membres de notre personnel pour leur appui et leur contribution à l'évolution de la Société des alcools du Nunavut pendant la dernière année.

Le sous-ministre,

---

Chris D'Arcy  
Sous-ministre

---

Marion Love  
Directrice de la Commission des licences  
d'alcool

*\* Page laissée blanche intentionnellement \**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>NUNAVUT LIQUOR COMMISSION</b> .....	Error! Bookmark not defined.
ORGANIZATIONAL OVERVIEW .....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
ORGANIZATIONAL STRUCTURE.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
LIQUOR RETAILING IN THE TERRITORY .....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
BEER AND WINE STORE .....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
SOCIALLY RESPONSIBLE DRINKING (SRD).....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
<b>LIQUOR ENFORCEMENT AND INSPECTIONS</b> .....	Error! Bookmark not defined.
LIQUOR ENFORCEMENT AND INSPECTIONS ACTIVITY REPORT .....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
<b>MANAGEMENT DISCUSSION AND ANALYSIS AND UNAUDITED SCHEDULES</b>	Error! Bookmark not defined.
CUSTOMER SALES BY COMMUNITY .....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
SALES BY CATEGORY .....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
IMPACT OF IMPORT PERMITS .....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

# SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NUNAVUT

## VUE D'ENSEMBLE DE L'ORGANISATION

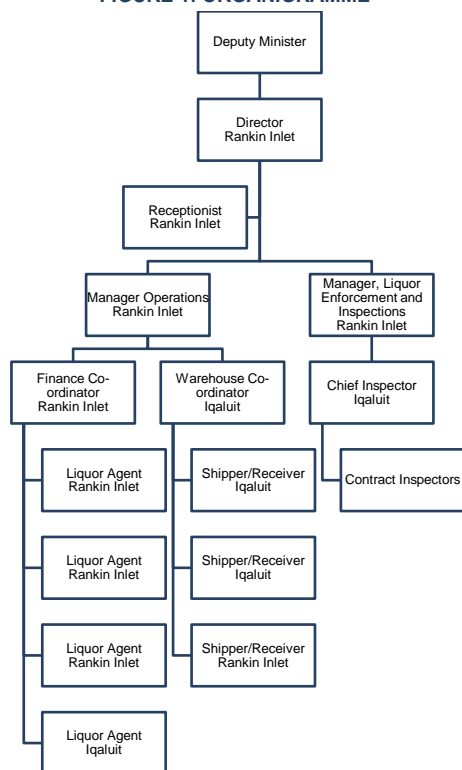
La Société est chargée d'exploiter les magasins d'alcool, d'acheter, de vendre, de classer et de distribuer des boissons alcoolisées au Nunavut, et d'appliquer la partie II de la Loi sur les boissons alcoolisées. Elle respecte les obligations en matière de production de rapports prévues dans la partie II de ladite Loi et la partie IX de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Dans l'exercice de ses fonctions et de ses obligations, la Société est tenue par la Loi sur les boissons alcoolisées de respecter l'autorité du ministre des Finances. La Société est dirigée par un directeur qui fait rapport au ministre par l'intermédiaire du sous-ministre des Finances, comme l'indique l'organigramme en figure 1. Le directeur supervise 13 employés répartis entre Rankin Inlet et Iqaluit, ainsi que le directeur de l'application de la loi et des inspections et les inspecteurs.

L'administration centrale de la Société, située à Rankin Inlet, gère les activités de commerce de gros et de détail à partir de deux entrepôts de distribution, l'un à Rankin Inlet et l'autre à Iqaluit. La Société supervise également un bureau de délivrance de permis confié à des sous-traitants à Cambridge Bay et assure des services de délivrance de permis à l'interne à Iqaluit et à Rankin Inlet. Moyennant un droit, ces bureaux délivrent des permis d'importation d'alcool à des particuliers.

## ORGANIGRAMME

FIGURE 1: ORGANIGRAMME





## VENTE D'ALCOOL AU DÉTAIL DANS LE TERRITOIRE

Dans le contexte canadien, les défis géographiques et d'infrastructure du Nunavut rendent très peu conventionnelle la vente d'alcool au détail dans le territoire. Compte tenu de sa population d'environ 36 702 habitants<sup>1</sup>, dont 60 % ont l'âge légal pour boire, le Nunavut a comme principal défi de desservir un marché très limité, réparti sur un territoire d'une superficie équivalant à plus du cinquième de la superficie du Canada et accessible uniquement par avion et, pendant une très courte saison, par bateau.

Parmi les nombreuses caractéristiques qui distinguent le réseau de distribution d'alcool du Nunavut de celui des autres provinces et territoires du Canada, mentionnons sa structure de traitement centralisée. La Société ne gère aucun magasin d'alcool, et toutes les commandes sont traitées par son administration centrale à Rankin Inlet et distribuées par fret aérien à partir de l'un ou l'autre de ses entrepôts d'Iqaluit ou de Rankin Inlet. Les points de vente visés par une licence font exception, car ils doivent récupérer leurs achats à l'entrepôt de la Société le plus près.

Afin de tirer avantage du plus grand pouvoir d'achat du gouvernement du Nunavut, la Société commande tous ses stocks d'alcool par l'entremise de la Division des approvisionnements du ministère des Services communautaires et gouvernementaux.

Conformément aux politiques, la Division des approvisionnements essaie, dans la mesure du possible, d'acheter tous les produits directement auprès des brasseries et des distilleries. En raison du petit volume des commandes, certains produits sont achetés par l'entremise de la Société des alcools du Québec (SAQ) ou de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO).

La majoration du prix de base appliquée au prix des alcools par la Société est fondée sur un taux uniforme par litre. Des frais d'administration de 0,27 \$ le litre s'ajoutent également.

**TABLEAU 1 : MAJORATION PAR CATÉGORIE**

<b>Classification</b>	<b>Mark-up/Litre</b>
<b>Spiritueux</b>	\$26.11
<b>Vin</b>	\$7.96
<b>Panaché</b>	\$3.27
<b>Bière</b>	\$2.37

La dépendance de la Société au fret aérien pour la distribution des commandes d'alcool engendre des considérations logistiques et des coûts de fret et de triage additionnels qui ne sont pas courants ailleurs au Canada.

L'un des obstacles logistiques est lié au paiement des commandes d'alcool à la Société. À l'heure actuelle, les moyens de paiement certifiés comme les mandats, les chèques certifiés, les traites bancaires ou le dépôt direct dans le compte bancaire de la Société sont acceptés.

La Société des alcools du Nunavut accepte également les paiements par cartes de crédit (Visa, Mastercard et American Express), et les résidents d'Iqaluit et de Rankin Inlet peuvent utiliser leurs cartes de débit pour payer leurs achats. Après vérification de la réception du paiement, la Société s'assure que

<sup>1</sup> Bureau de la statistique du Nunavut, 1<sup>er</sup> janvier, statistiques sur la population de 2015.

les produits commandés sont emballés et livrés aux transporteurs aériens, qui les acheminent à destination.

Outre le prix du produit, des frais additionnels de manutention et de transport local de 10 \$ (plus TPS) par commande s'appliquent, ainsi qu'une consigne pour les bouteilles. La cargaison est ensuite expédiée au client par fret payable à destination. Les frais de transport varient, selon la distance, la localité et le transporteur utilisé.

L'horaire des vols desservant le Nunavut impose dans les faits une période d'attente pour tous les achats d'alcool sur le territoire (à l'exception de ceux faits par les titulaires de licence et les détenteurs de permis de circonstance). Les résidents d'Iqaluit doivent acheter leur alcool à l'entrepôt de Rankin Inlet, et inversement, les résidents de Rankin Inlet doivent acheter leur alcool à l'entrepôt d'Iqaluit. Tous les autres résidents admissibles du Nunavut peuvent passer leur commande à l'un ou l'autre des entrepôts.

## MAGASIN DE BIÈRE ET DE VIN

Le 20 avril 2015, un référendum a été tenu à Iqaluit en vertu de la Loi sur les référendums. Environ 77 % des votants se sont dits favorables à l'ouverture d'un magasin de bière et de vin.

Le 31 mars 2016, le Conseil des ministres n'avait pas encore officiellement annoncé de plan officiel d'ouverture d'un magasin de bière et de vin à Iqaluit.

## CONSOMMATION D'ALCOOL SOCIALEMENT RESPONSABLE

En application de la modification apportée à la Loi sur les boissons alcoolisées (article 59.1), depuis 2015-2016, 500 000 \$ provenant du Fonds renouvelable (boissons alcoolisées) sont alloués chaque année à des campagnes de responsabilité sociale.

En 2015-2016, le gouvernement a ainsi financé la campagne « Thank you for not drinking », qui s'est déroulée pendant la période des fêtes 2015 à Iqaluit, à Rankin Inlet et à Cambridge Bay. Plusieurs entreprises ont pris part à la campagne. La GRC et des agents d'exécution des règlements municipaux ont distribué des coupons de taxi à la population avant le temps des fêtes, et des coupons ont été offerts aux clients qui achetaient de l'alcool avant et pendant la période des fêtes dans les trois localités.

Aussi en 2015-2016, à la suite d'un processus de demande de propositions, la Société a confié à l'entreprise Context Research l'élaboration d'une stratégie triennale visant à promouvoir une consommation d'alcool socialement responsable. Context Research possède une vaste expérience en élaboration et en gestion de campagnes d'envergure. Ses experts cumulent nombre d'années d'expérience à l'échelle nationale et internationale en matière de consommation d'alcool responsable et de politiques afférentes.

En février 2016, des employés de la Division de la gestion des boissons alcoolisées du Nunavut et de Context Research se sont rendus dans sept localités pour connaître l'avis des habitants et discuter avec eux de la façon de mettre en place une campagne sur la consommation d'alcool socialement responsable. Ils ont échangé notamment avec des membres des comités d'éducation à la consommation d'alcool, des aînés, des jeunes, des parents, des gérants d'entreprises locales, des élèves, des enseignants, des directeurs d'école, des agents principaux d'administration, des policiers, des travailleurs

en santé mentale, des employés de la santé publique, des travailleurs en soins de santé et en bien-être ainsi que des conseillers en toxicomanie et en alcoolisme.

L'élaboration et la mise en œuvre de la campagne se poursuivront durant les exercices financiers 2016-2017 et 2017-2018.

## APPLICATION DE LA LOI ET INSPECTIONS

### RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIVISION RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA LOI ET DES INSPECTIONS

Toute distribution de produits alcoolisés autorisée par une licence d'alcool ou un permis de circonstance délivré en vertu de la Loi sur les boissons alcoolisées peut faire l'objet d'une inspection par la Division responsable de l'application de la loi et des inspections. Ces inspections, également appelées « contrôles aléatoires », visent à assurer le respect de la Loi et de la réglementation afférente. Des inspections sont également menées pour garantir le respect des exigences relatives au risque d'incendie, à la santé et la sécurité, et à la consommation de tabac dans les points de vente de boissons alcoolisées visés par une licence.

Du personnel qualifié engagé à forfait procède aux inspections. Toutes les infractions constatées sont signalées à l'inspecteur en chef basé à Iqaluit, qui relève du directeur de la Division responsable de l'application de la loi et des inspections située dans l'administration centrale de la Société des alcools à Rankin Inlet.

Les infractions font l'objet de discussions avec le ministère de la Justice, et, lorsque cela est justifié, le titulaire de licence est sommé de se présenter à une audience de justification devant la Commission des licences d'alcool du Nunavut, au cours de laquelle le ministère de la Justice agit à titre de poursuivant. De telles audiences peuvent entraîner l'imposition de restrictions en vertu de la Loi sur les boissons alcoolisées et se solder par la suspension de la licence.

La Société retient les services de trois inspecteurs engagés à forfait à Iqaluit, d'un inspecteur à Rankin Inlet et d'un autre à Cambridge Bay. En 2015-2016, des inspections ont eu lieu régulièrement, notamment les soirées plus achalandées la semaine et les fins de semaine. La Société a dépensé 24 180 \$ en

#### Infos: Restrictions en matière d'alcool au Nunavut

*La Loi sur les boissons alcoolisées fournit aux Nunavummiuts une structure de restriction relative à l'alcool par ordre d'importance fondée sur quatre régimes, allant de l'accès normal à l'exclusion totale. Les collectivités choisissent le régime qui leur convient par référendum. Voici les régimes décrits à l'article 48 (2) de la Loi:*

1. *Un régime non restrictif, dans lequel la collectivité n'est soumise qu'aux lois de portée générale du Nunavut en matière de boissons alcoolisées;*
2. *Un régime de quantité limitée qui, en plus de l'application des lois de portée générale en matière de boissons alcoolisées, limite la quantité de boissons alcoolisées qu'une personne peut acheter;*
3. *Un régime en vertu duquel un comité d'éducation à la consommation d'alcool élu dans la communauté décide:*
  - *qui peut consommer, avoir en sa possession, acheter ou transporter des boissons alcoolisées dans la localité, la municipalité ou la région,*
  - *qui peut introduire des boissons alcoolisées dans la localité, la municipalité ou la région,*
  - *quelle quantité de boissons alcoolisées une personne peut avoir en sa possession, acheter, transporter ou introduire dans la localité, la municipalité ou la région,*
  - *qui peut demander un permis de vinification dans la localité, la municipalité ou la région ainsi que la quantité de vin que le demandeur peut fabriquer,*
  - *qui peut brasser de la bière pour consommation familiale dans la localité, la municipalité ou la région, ainsi que la quantité de bière que le demandeur peut brasser;*
4. *Un régime de prohibition qui interdit la consommation, la possession, l'achat, la vente ou le transport de boissons alcoolisées dans la localité, la municipalité ou la région.*

contrôles aléatoires, à raison de 30 \$ par contrôle. Au total, 806 inspections ont eu lieu.

Nunavummiut may also make a purchase through an import permit, which allows them a wider range of options for both selection and price. Should they choose to import their alcohol beverage product from outside the territory, individuals must purchase an import permit from one of the three permit agent offices in Cambridge Bay, Rankin Inlet or Iqaluit.

**TABLEAU 2: BARÈME DES DROITS**

Droits des permis d'importation	
<b>Spiritueux</b>	3,75 \$ par litre
<b>Vin</b>	2,00 \$ par litre
<b>Panaché</b>	0,59 \$ par litre
<b>Bière</b>	0,56 \$ par litre

Les Nunavummiuts peuvent acheter des boissons alcoolisées avec un permis d'importation, ce qui leur donne plus d'options concernant le choix et le prix des produits. Les personnes qui choisissent d'importer leurs boissons alcoolisées doivent obtenir un permis d'importation de l'un des trois bureaux de délivrance de permis, soit Cambridge Bay, Rankin Inlet ou Iqaluit.

Dans les localités régies par un comité d'éducation à la consommation d'alcool (CECA), les résidents s'adressent à ce dernier pour obtenir la permission d'introduire de l'alcool dans la localité. Le CECA peut imposer des restrictions à l'achat ou même refuser la demande (voir le tableau 2 pour les restrictions relatives à l'achat d'alcool et le tableau 4 pour la répartition des localités selon le régime choisi). Une fois la permission du CECA obtenue, le résident peut passer une commande ou se procurer un permis.

Enfin, une autre des particularités de la vente d'alcool au Nunavut a trait aux efforts déployés par la Société pour encourager le recyclage au moyen de la consignation des contenants de boissons alcoolisées. La Société impose en effet une consigne sur tous les contenants d'alcool achetés (bouteille, canette ou autre), et les contenants vides sont acceptés dans tout centre de tri désigné. La Société demande 0,29 \$ pour les bouteilles et 0,14 \$ pour les cannettes.

Durant l'exercice financier, trois référendums ont été demandés par le ministre, à Iqaluit, à Cape Dorset et à Gjoa Haven. Les résidents d'Iqaluit se sont dits favorables à l'ouverture d'un magasin de bière et de vin. La tenue de ces référendums n'a cependant entraîné aucun changement à Cape Dorset et à Gjoa Haven.

Des élections ont eu lieu en décembre 2015 pour les comités d'éducation à la consommation d'alcool des six localités soumises à un régime restrictif. De nombreux nouveaux membres ont été élus.

**TABLEAU 3 : RÉPARTITION DES LOCALITÉS SELON LE RÉGIME CHOISI**

Répartition des localités selon le régime choisi		
Non restrictif	Restrictif (comité)	Prohibition
Cambridge Bay	Arctic Bay	Arviat
Grise Fiord	Baker Lake	Coral Harbour
Iqaluit	Cape Dorset	Gjoa Haven
Rankin Inlet	Chesterfield Inlet	Kugaaruk

### Répartition des localités selon le régime choisi

Non restrictif	Restrictif (comité)	Prohibition
Taloyoak	Clyde River	Pangnirtung
	Hall Beach	Sanikiluaq
	Igloolik	
	Kimmirut	
	Kugluktuk	
	Naujaat	
	Pond Inlet	
	Qikiqtarjuaq	
	Resolute Bay	

En octobre 2015, la Société a tenu la conférence bisannuelle des comités d'éducation à la consommation d'alcool, à Iqaluit. À cette occasion, elle a demandé à chaque municipalité d'envoyer un représentant de son CECA ou un représentant municipal sur place. Au total, 17 représentants des quatre coins du Nunavut et 4 employés de la Société ont participé à la conférence. La majorité des absences étaient imputables aux intempéries. La conférence s'est déroulée sur trois jours et portait essentiellement sur les pratiques exemplaires et sur la nécessité de mettre à jour la réglementation sur les CECA afin de garantir une plus grande uniformité d'une localité à l'autre.

## ANALYSE DE LA DIRECTION ET TABLEAUX NON VÉRIFIÉS

L'exercice financier 2015-2016 correspond à la douzième année d'exploitation complète de la Société des alcools du Nunavut depuis qu'elle a pris le relai de l'organisme du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en octobre 2004.

TABLEAU 4 : VENTES BRUTES

	2015-16		2014-15		Variation par rapport à 2014-2015			
	Litres	Milliers de dollars	Litres	Milliers de dollars	Litres	Milliers de dollars	Litres	Milliers de dollars
<b>Spiritueux</b>	35 924	1 470	38 182	1 529	-2 258	-59	-5,91 %	-3,86 %
<b>Vin</b>	37 832	655	38 691	655	-859	0	-2,22 %	0,00 %
<b>Panaché</b>	9 066	88	9 438	82	-372	6	-3,94 %	7,32 %
<b>Bière</b>	492 925	3 205	507 188	3 104	-14 263	101	-2,81 %	3,25 %
<b>Ventes</b>	575 747	5 418	593 499	5 370	-17 752	48	-2,99 %	0,89 %
<b>Autres recettes</b>	-	588	-	504	-	84		16,67 %
<b>Total</b>	575 747	6 006	593 499	5 874	-17 752	132	-2,99 %	2,25 %

Les recettes totales ont augmenté de 132 000 \$ entre 2014-2015 et 2015-2016. Les consommateurs de la région de Kivalliq ont continué d'importer de l'alcool du Manitoba.

Dans ce tableau, les « autres recettes » comprennent (entre autres) les recettes des produits expédiés directement aux titulaires de licence à Cape Dorset et à Cambridge Bay, qui s'élèvent à 17 995 litres, soit 147 777 \$.

Les permis d'importation, les droits de licence, les licences, les permis de circonstance et les amendes ont généré des recettes totales de 919 655 \$. Ces recettes sont réparties de la façon suivante : 660 091 \$ en permis d'importation, 214 440 \$ en droits de licence et de renouvellement de licence et en permis de circonstance, et 45 124 \$ en amendes et en restitutions. Les restitutions, exigées à la suite d'une enquête de la Société sur la délivrance irrégulière de permis par un ancien bureau de délivrance de permis, se sont élevées à 10 566 \$.

**TABLEAU 5 : FRAIS D'IMPORTATION ET DROITS DE LICENCE DE DOLLARS**

Catégorie	2015-2016	2014-2015	Variation	Variation en %
<b>Frais d'importation</b>	660 091	722 104	-62 013	-9%
<b>Licences et permis de circonstance</b>	214 440	199 682	14 758	7%
<b>Amendes et restitutions</b>	45 124	6 422	38 702	603%
<b>Total partiel</b>	919 655	928 208	-8 553	-1%

Les ventes de permis continuent d'augmenter à mesure que les consommateurs continuent d'acheter leurs boissons alcoolisées hors du territoire. La plus forte augmentation des ventes, 28 %, a été enregistrée à Rankin Inlet. Comme lors du précédent exercice, il est moins cher d'importer de l'alcool de Churchill que de l'acheter à l'entrepôt d'Iqaluit.

Les tableaux qui suivent (7 et 8) illustrent les ventes totales des entrepôts de boissons alcoolisées exploités par la Société des alcools du Nunavut à Rankin Inlet et à Iqaluit.

**TABLE 6 : VENTES PAR LOCALITÉ (EN LITRES)**

Litree	Iqaluit			Rankin Inlet		Total		
	2015-16	2014-15	Variation en %	2015-16	2014-15	Variation en %	2015-16	2013-14
<b>Spiritueux</b>	26 515	27 043	-1.95%	9 409	11 139	-15.53%	35 924	38 182
<b>Vin</b>	30 207	29 647	1.89%	7 625	9 044	-15.69%	37 832	38 691
<b>Panaché</b>	7 710	7 007	10.03%	1 356	2 432	-44.24%	9 066	9 439
<b>Bière</b>	457 088	458 273	-0.26%	35 837	48 914	-26.73%	492 925	507 187
<b>Total</b>	<b>521 520</b>	<b>521 970</b>	<b>-0.09%</b>	<b>54 227</b>	<b>71 529</b>	<b>-24.19%</b>	<b>575 747</b>	<b>593 499</b>

TABLE 7 : VENTES PAR LOCALITÉ (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Catégorie	Iqaluit			Rankin Inlet			Total		Variation
	2015-16	2014-15	Variation en %	2015-16	2014-15	Variation en %	2015-16	2014-15	
<b>Spiritueux</b>	1 083	1 086	0%	387	443	-13%	1 470	1 529	-59
<b>Vin</b>	527	505	4%	128	150	-15%	655	655	0
<b>Panaché</b>	74	63	17%	14	19	-26%	88	82	6
<b>Bière</b>	2 975	2 799	6%	230	305	-25%	3 205	3 104	101
<b>Ventes</b>	4 659	4 453	5%	759	917	-17%	5 418	5 370	48
<b>Autres recettes</b>	0	418	-100%	0	86	-100%	0	504	-504
<b>Total</b>	4 659	4 871	-4%	759	1 003	-24%	5 418	5 874	-456

Comme l'illustrent les tableaux ci-dessus, le volume des ventes a diminué de 3 % depuis 2014-2015. Les recettes de l'entrepôt de Rankin Inlet ont diminué de 24 %, et celles de l'entrepôt d'Iqaluit sont restées stables par rapport à 2014-2015.

## VENTES AUX CLIENTS PAR LOCALITÉ

Nous assistons à une diminution des ventes aux clients et à une stagnation des ventes de permis d'importation (voir tableau 6), ce qui indique que les clients continuent de préférer importer leur alcool.

TABLEAU 8: VENTES AUX CLIENTS PAR LOCALITÉ, DE 2012 À 2016

Localité	2012	2013	2014	2015	2016	Variation entre 2012 et 2016
Iqaluit	512 022	465 324	418 376	386 187	280 234	-45%
Baker Lake	448 800	466 579	411 183	309 206	278 340	-38%
Igloolik	144 771	167 521	163 826	177 663	191 220	32%
Cape Dorset	163 411	126 518	130 552	186 452	161 456	-1%
Pond Inlet	124 552	109 754	124 530	95 081	75 953	-39%
Rankin Inlet	206 754	135 523	100 812	83 649	37 745	-82%
Kimmitut		71 769	67 577	56 021	56 960	-21%
Clyde River	82 827	93 164	66 940	77 345	52 591	-37%
Resolute Bay	48 455	58 116	52 310	58 639	52 858	9%
Hall Beach	66 298	64 960	51 878	49 228	68 093	3%
Naujaat	37 959	38 850	46 151	54 919	57 884	52%
Chesterfield Inlet	27 167	26 067	44 068	39 543	31 867	17%
Whale Cove	40 520	41 272	43 016	38 641	37 297	-8%
Arctic Bay	34 888	35 110	34 606	36 680	27 334	-22%
Qikiqtarjuaq	18 246	24 131	22 613	13 573	19 720	8%
Grise Fiord	20 323	17 122	20 536	25 505	33 307	64%
Grand Total	1 976 994	1 941 782	1 798 973	1 688 332	1 462 860	-26%

Notes:

Les ventes les plus élevées sont en XXXX

Les ventes excluent la TPS, la consignee et les frais de manutention.

Les montants indiqués ne comprennent que les ventes aux particuliers, et non les ventes faites au moyen de permis de circonstance et de licences, ni tout autre achat effectué par des pourvoyeurs ou des groupes.

C'est en 2012 que les ventes ont été les plus élevées. Entre 2012 et 2016, c'est à Grise Fiord qu'a été enregistrée la plus forte hausse des ventes, à raison de 64 %, et à Rankin Inlet, la plus forte baisse, avec une diminution de 82 %. Cette baisse spectaculaire s'explique par le fait que les consommateurs préfèrent importer leur alcool plutôt que de l'acheter à l'entrepôt d'Iqaluit. En outre, les activités inhabituelles ont augmenté de 28 % à Rankin Inlet, ce qui signifie que les particuliers achètent de l'alcool à l'extérieur du territoire en quantité supérieure à celle recommandée par les lignes directrices canadiennes en matière de consommation d'alcool responsable.

TABLEAU 9: VENTES AUX CLIENTS PAR CATÉGORIE ET VARIATION NETTE SUR 5 ANS

Catégorie	2012	2013	2014	2015	2016	Variation entre 2012 et 2016
Bière	424 797	438 720	432 050	367 238	306 642	-14%
Panaché	26 735	20 106	22 407	18 322	17 085	-31%
Spiritueux	1 316 201	1 261 106	1 128 519	1 078 335	955 579	-18%
Vin	209 261	221 850	215 998	199 951	183 554	-4%
Total	1 976 994	1 941 782	1 798 974	1 663 846	1 462 860	-16%

Les localités d'Iqaluit et de Baker Lake sont celles qui achètent le plus de boissons alcoolisées par l'intermédiaire de la Société des alcools du Nunavut. Cette tendance devrait se poursuivre dans les



années à venir compte tenu des prévisions de croissance économique pour les deux à trois prochaines années.

Les ventes enregistrées par la Société des alcools du Nunavut dans la municipalité de Rankin Inlet ont connu une baisse considérable de 64 % au cours des cinq dernières années. Il semble que les résidents de cette localité préfèrent importer leur alcool, et cette tendance devrait se maintenir à moins que la Société n'arrive à améliorer ses services et à les rendre plus commodes, ce qui permettrait d'attirer une plus grande clientèle.

**TABLEAU 10: VENTES DE PERMIS ET VARIATION SUR 5 ANS**

Catégorie	2012	2013	2014	2015	2016*	Variation entre 2012 et 2016
<b>Bière</b>	116 969	114 662	113 149	109 569	190 451	63%
<b>Panaché</b>	2 438	2 415	2 258	2 052	1 878	-23%
<b>Spiritueux</b>	354 050	376 299	387 416	406 568	434 270	23%
<b>Vin</b>	59 747	73 098	84 995	87 667	99 116	66%
<b>Total</b>	<b>533 204</b>	<b>566 474</b>	<b>587 818</b>	<b>605 856</b>	<b>725 715</b>	<b>36%</b>

\* Comprend les consignes de bouteille à des fins comparative.

## VENTES PAR CATÉGORIE

Lorsque nous comparons les ventes en entrepôt aux clients et les ventes de permis aux ventes des titulaires de licence, plusieurs tendances se dessinent. Les ventes des titulaires de licence ont augmenté au cours du dernier exercice financier, mais elles demeurent inférieures de 1 % à celles de 2012.

Les consommateurs semblent également préférer consommer des boissons alcoolisées dans le confort de leur foyer. En effet, les ventes de permis ont augmenté, alors que les ventes en entrepôt continuent de diminuer. Les niveaux des ventes aux clients en 2016 sont les plus bas enregistrés au cours des cinq dernières années.

C'est en 2016 que les ventes de permis ont été les plus nombreuses au cours des cinq dernières années. Les ventes de permis à Rankin Inlet ont augmenté au même rythme que la diminution des ventes en entrepôt. De nombreux clients de Rankin Inlet ont indiqué qu'il était moins cher pour eux de faire venir des boissons alcoolisées de Churchill, au Manitoba, que d'en commander à Iqaluit.

**TABLEAU 11: VENTES DES TITULAIRES DE LICENCE ET VARIATION SUR 5 ANS**

Catégorie	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation entre 2012 et 2016
<b>Bière</b>	3 101 958	3 027 094	2 853 107	2 659 081	2 870 522	2 988 796	-1%
<b>Panaché</b>	87 193	69 234	67 653	62 763	66 503	71 514	3%
<b>Spiritueux</b>	482 471	478 687	458 114	451 284	481 653	501 859	5%
<b>Vin</b>	372 568	384 096	415 626	428 066	443 925	471 992	23%
<b>Total</b>	<b>4 044 190</b>	<b>3 959 111</b>	<b>3 794 500</b>	<b>3 601 194</b>	<b>3 862 603</b>	<b>4 034 162</b>	<b>2%</b>

## INCIDENCE DES PERMIS D'IMPORTATION

Lorsqu'il délivre un permis, le Nunavut « perd » le montant de la majoration imposée sur le prix de base. Cette majoration (voir p. 2 pour en savoir plus sur la majoration prévue par la loi) est de 26,11 \$ par litre de spiritueux vendu au Nunavut. Par conséquent, une somme de 22,36 \$ est perdue pour chaque litre de spiritueux acheté hors du Nunavut, par exemple aux sociétés des alcools des Territoires du Nord-Ouest (à Yellowknife) ou du Manitoba (à Churchill), ou encore à des détaillants au Québec et en Ontario.

Le Nunavut a perdu plus de 2,7 millions de dollars de vente au profit de boissons alcoolisées importées, ce qui représente 45 % de l'ensemble de ses ventes brutes.

**TABLEAU 12 : SOMMES PERDUES EN RAISON DES PERMIS D'IMPORTATION DÉLIVRÉS**

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Iqaluit	Rankin	Kitikmeot	Total
<b>Spiritueux (26,11 \$ – 3,75 \$)</b>	1 474 904	591 727	88 539	2 155 170
<b>Vin (7,96 \$ – 2,00 \$)</b>	204 739	61 985	5 541	272 266
<b>Bière (2,37 \$ – 0,56 \$)</b>	243 108	26 464	15 795	285 367
<b>Panaché (3,27 \$ – 0,69 \$)</b>	2 546	2 361	769	5 676
<b>Total des sommes perdues</b>	1 925 297	682 537	110 645	2 718 478